

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **21 juin 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents:

BASTILLE Louis-Marie Saint-Modeste

CARON Yvon Saint-François-Xavier-de-Viger COUTURE Gilles Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

DARIS Ghislaine Cacouna

DELAGE Gilbert Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

DIONNE Philippe Saint-Paul-de-la-Croix

FOREST Serge L'Isle-Verte GRATTON Jean-Pierre Saint-Épiphane

MORIN Michel Ville de Rivière-du-Loup

ROY André Saint-Arsène THIBAULT Réal Saint-Antonin

VADEBONCOEUR Louis Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Est absent:

Le conseiller Napoléon LÉVESQUE (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dûment représentée par Gilles Couture).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2012-06-264-C 3. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller l'ouis-Marie Bastill

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié et que le sujet « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté
- 2. <u>Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet</u>
- 3. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>
- 4. <u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2012 avec modifications s'il y a lieu</u>



5. Première période de questions du public (10 minutes)

6. <u>Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil</u> <u>de la MRC</u>

7. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Partie 1 du budget (toutes les municipalités)

8. <u>Administration générale</u>

- 8.1 Adoption des indicateurs de gestion pour l'année 2011
- 8.2 Ratification d'une entente relative à une offre de services professionnels en ingénierie de la firme BPR (agrandissement du stationnement de l'édifice de la préfecture)
- 8.3 Autorisation de signature du protocole avec Action 50 ans et plus Bas-Saint-Laurent et autorisation de versement de 10 000 \$ pour le Rassemblement des 50 ans et plus de juin 2012 tenu à Rivière-du-Loup
- 8.4 Motion de remerciement à la Ville de Rivière-du-Loup pour l'organisation du Rassemblement des 50 ans et plus de juin 2012
- 8.5 Acceptation du projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC et autorisation de transmission d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités
- 8.6 Autorisation de transmission des attentes et objectifs de la MRC signifiés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC
- 8.7 Renouvellement de la police d'assurance avec BFL Canada pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale
- 8.8 Prolongement de l'engagement de Jean-Guy Chouinard, pour la gestion documentaire

9. <u>Aménagement du territoire</u>

- 9.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 30 mai 2012
 - 9.1.1 Motion de félicitations au service de l'aménagement
- 9.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 juin 2012
- 9.3 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.3.1 Règlement numéro 680-12 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 9.3.2 Règlement numéro 681-12 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 9.3.3 Règlement numéro 683-12 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 9.3.4 Règlement numéro 684-12 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 9.3.5 Règlement numéro 2012-106 de la municipalité de L'Isle-Verte
- 9.4 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 9.5 Avis à la Commission de protection du territoire agricole



- 9.6 Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier
- 9.7 Demande à la ZIP Sud de l'Estuaire de proposer aux MRC un projet de table de concertation pour la gestion intégrée de l'Estuaire moyen du Saint-Laurent

10. <u>Développement économique</u>

- 10.1 Autorisation de signature d'une entente de gestion entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC en matière de développement local pour les années 2012 à 2014
- 10.2 Autorisation de signature d'une entente entre la MRC et le CLD de la région de Rivière-du-Loup afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local pour les années 2012 à 2014

11. <u>Sécurité incendie</u>

11.1 Autorisation de signature d'une entente de service avec la MRC de Kamouraska en matière de sécurité incendie

12. Gestion des matières résiduelles

- 12.1 Ratification d'un protocole d'entente avec le Fonds Éco IGA pour l'obtention des barils récupérateurs d'eau de pluie à prix réduit
- 12.2 Autorisation de remboursement des frais de préparation de terrain du futur site d'implantation d'un écocentre à Rivière-des-Vases

13. <u>Culture et patrimoine</u>

13.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 11 juin 2012

14. Nominations sur différents postes ou comités de la MRC

14.1 Modification des nominations au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)

15. <u>Développement social</u>

- 15.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie
- 15.2 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste d'animateur(trice) des activités sportives (saines habitudes de vie)
- 15.3 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste d'agente de coordination moins 9 mois / 5 ans
- 15.4 Autorisation de signature de tout protocole d'entente d'aide financière à intervenir avec les organismes Québec en forme et Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (27 au 29 septembre 2012)

16.1 Information aux conseillers (réservation de chambres, etc.)

17. <u>Sécurité publique (municipalités desservies par la S.Q. depuis avril 2012)</u>

17.1 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 7 juin 2012

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITES)



18. <u>Sécurité publique (municipalités desservies par la S.Q. en 2011-2012)</u>

18.1 Dépôt du rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

19. <u>Pacte rural</u>

- 19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 5 juin 2012
 - 19.1.1 Transport collectif écologique à l'île Verte/dossier présenté par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'île Verte
 - 19.1.2 Création de soldates de la paix pour les jeunes des camps de jour/dossier présenté par Patrimoine en spectacle
 - 19.1.3 Outil promotionnel pour la vision stratégique de la MRC/dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup
 - 19.1.4 Festival historique de Cacouna/dossier présenté par les Loisirs Kakou Inc.
- 19.2 Acceptation du rapport annuel 2011 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

20. <u>Inforoute (exploitation)</u>

20.1 Addenda à l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour la période 2012-2013

21. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques

- 21.1 Autorisation d'un paiement de 255 \$ en contrepartie d'actions émises par la SÉMER en faveur de la MRC
- 21.2 Nomination des représentants du conseil de la MRC à l'assemblée annuelle des actionnaires de la SÉMER prévue pour le mois de juillet 2012
- 21.3 Rachat d'une partie des actions de l'actionnaire privé de la SÉMER (Envirogaz) par la MRC en vue d'une rétrocession aux MRC qui se joindront à la SÉMER
- 21.4 Autorisation de cautionnement d'un prêt en faveur de la SÉMER envers le Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent
- 21.5 Nomination d'un nouveau représentant de la MRC au conseil d'administration de la SÉMER en remplacement du conseiller Serge Forest

22. <u>Développement éolien</u>

- 22.1 Autorisation d'amender la lettre de garantie dite de livraison initiale en faveur d'Hydro-Québec Distribution pour la faire passer de 123 000 \$ à 246 000 \$
- 22.2 Approbation d'un amendement à la Convention de société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville
- 22.3 Suivi et orientation, s'il y a lieu, concernant la résolution numéro 2012-04-209-C portant sur l'approbation par le MAMROT de divers cautionnements de la MRC par l'émission de lettres de garantie pour le projet de parc éolien Viger-Denonville
- 22.4 Besoin d'aide financière du Camp Vive-la-Joie à Saint-Modeste
- 22.5 Besoin d'aide financière de la Coopérative du Vieux-Manège

23. <u>Affaires nouvelles</u>

24. <u>Deuxième période de questions du public</u>

25. Clôture de la séance



2012-06-265-C

4. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2012 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU</u>

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2012 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Des interventions portent sur les services de la Bouffe pop et le dépannage alimentaire qui seront interrompus dans les prochaines semaines pour la période estivale et sur le compte de dépenses du préfet.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

<u>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du</u> territoire

Monsieur Laurent Lessard, ministre, informe la MRC qu'une enveloppe de 200 000 \$ est mise à la disposition de la MRC dans le cadre du programme Réno Village pour l'année 2012-2013.

Il informe également la MRC qu'une enveloppe de 10 000 \$ est mise à la disposition de la MRC dans le cadre du programme Logements adaptés pour aînés autonomes pour l'année 2012-2013.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2012-06-266-C

7.1 <u>Autorisation de virements budgétaires</u>

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Sécurité incendie

De:	Services professionnels	02.22000.419	300 \$	
	Services professionnels	02.22200.419	300 \$	
A:	Frais de téléphonie	02.22000.331	300 \$	
	Frais de téléphonie	02.22200.331	300 \$	
De:	Entretien et réparation véhicule	02.22200.525	681 \$	
	Entretien et réparation véhicule	02.22000.525	120 \$	
A:	Achat véhicule	23.03121.724	681\$	
	Achat véhicule	23.03108.724	120 \$	
Sainos habitudos do vio				

Saines habitudes de vie

De:	Formation	02.59000.454	475\$
	Dépenses de communication	02.59000.330	25 \$
À:	Frais de aestion	02.59000.414	500 \$



2012-06-267-C

7.2 <u>Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07</u>

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétairetrésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 3 816,63 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-268-C

7.3 <u>Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services</u>

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 742,17 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-269-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles): 555 885,84 \$
Total des comptes à payer: 41 529,45 \$
GRAND TOTAL À PAYER: 597 415,29 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.



2012-06-270-C

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Adoption des indicateurs de gestion pour l'année 2011

ATTENDU que les MRC ont l'obligation de produire sept indicateurs de gestion, indicateurs dont ce conseil a pris connaissance et qui sont :

- sécurité publique : coût de l'activité sécurité incendie par 100 \$
 d'évaluation;
- 2) aménagement, urbanisme et zonage : croissance des valeurs résidentielles imposables;
- ressources humaines: pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale, effort de formation par employé et taux de départs potentiels à la retraite;

ATTENDU que ce conseil a pris connaissance de deux indicateurs facultatifs relatifs aux ressources humaines, soit le taux de rétention des nouveaux employés réguliers et la durée moyenne des lésions professionnelles;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil autorise la transmission, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du rapport préparé par la direction générale de la MRC sur les indicateurs de gestion pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-271-C

8.2 <u>Ratification d'une entente relative à une offre de services professionnels en ingénierie de la firme BPR (agrandissement du stationnement de l'édifice de la préfecture)</u>

ATTENDU que ce conseil par la résolution numéro 2011-07-033-A a retenu les services de la firme BPR pour participer à l'élaboration des plans et devis de la transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture;

ATTENDU que depuis ce temps, il est apparu nécessaire de planifier un agrandissement du stationnement de l'édifice et que ce mandat ne faisait pas partie du mandat initial;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil ratifie l'entente signée le 30 mai 2012 par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, au montant de 5 315 \$, plus taxes, pour la réalisation de plans et devis visant l'agrandissement du stationnement de l'édifice de la préfecture de la MRC et que cette dépense soit répartie comme suit entre les fonctions budgétaires : 50 % à l'administration générale, 29 % à l'aménagement du territoire et 21 % à l'évaluation municipale.



2012-06-272-C

8.3 <u>Autorisation de signature du protocole avec Action 50 ans et plus Bas-Saint-Laurent et autorisation de versement de 10 000 \$ pour le Rassemblement des 50 ans et plus de juin 2012 tenu à Rivière-du-Loup</u>

ATTENDU que la MRC a été l'hôte du Rassemblement des 50 ans et plus de juin 2012 tenu et organisé par la Ville de Rivière-du-Loup du 6 au 9 juin dernier;

ATTENDU que les MRC hôtes de ce rassemblement doivent participer financièrement pour une somme de 10 000 \$ afin principalement d'offrir des conditions de transport favorables aux participants et que cette somme a été inscrite au budget de 2012 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise la signature de l'entente relative à ce Rassemblement et autorise le versement de la somme de 10 000 \$ qui y est prévu à l'intention de l'organisme Action 50 ans et plus Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-273-C

8.4 <u>Motion de remerciement à la Ville de Rivière-du-Loup pour l'organisation du Rassemblement des 50 ans et plus de juin 2012</u>

ATTENDU que le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup a été l'hôte du Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-Sait-Laurent;

ATTENDU qu'à la demande de la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rivière-du-Loup a accepté volontiers d'accueillir cet événement et de prendre en main toute l'organisation des activités;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil offre ses plus sincères remerciements à la Ville de Rivière-du-Loup et à son service loisirs, culture et communautaire, ainsi qu'au comité organisateur et aux nombreux bénévoles qui ont fait de cet événement un franc succès.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-274-C

8.5 Acceptation du projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC et autorisation de transmission d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ATTENDU que le sous-sol de l'édifice de la préfecture doit être réaménagé pour en optimiser l'aménagement et pour répondre aux besoins en espace de bureau de la MRC;

ATTENDU que le déficit en espace de stationnement serait accentué par l'aménagement de nouveaux bureaux;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :



QUE ce conseil accepte le projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC et d'agrandissement du stationnement au coût estimé de 535 973,78 \$ plus 10 % pour couvrir les imprévus et les frais incidents non inclus (câblage informatique et téléphonique, déplacement du mobilier, affichage directionnel interne, etc.), auxquels s'ajoutent les frais professionnels (architecte, ingénieur) déjà autorisés par résolution de ce conseil pour ce projet;

QUE la direction de la MRC soit autorisée à transmettre une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-275-C

8.6 <u>Autorisation de transmission des attentes et objectifs de la MRC signifiés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC</u>

ATTENDU l'entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC intervenue avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de la résolution numéro 2011-03-131-C pour la période 2010 à 2013;

ATTENDU que cette entente prévoit que la MRC doit fixer des attentes et des objectifs selon un échéancier établi à l'égard des différentes compétences qu'elle exerce pour obtenir ladite aide financière;

ATTENDU que ces attentes et objectifs, déjà produits pour l'année 2011, doivent être mis à jour pour l'année 2012 et que copie de cette mise à jour a été transmise aux membres du conseil avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil entérine le document présentant les attentes et objectifs relatifs au programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2012 produit par la direction générale de la MRC et l'autorise à le transmettre à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-276-C

8.7 Renouvellement de la police d'assurance avec BFL Canada pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale

ATTENDU que la compagnie BFL Canada risques et assurances inc. a soumis une offre de renouvellement de la police d'assurance que détient la MRC pour le remboursement des frais juridiques en regard de la responsabilité pénale découlant de la Loi C-21 relative au Code criminel canadien:

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance « remboursement des frais juridiques » avec BFL Canada risques et assurances inc. pour une somme de 1 943,71 \$, incluant les honorai-



res et les taxes, laquelle police sera en vigueur du $1^{\rm er}$ juillet 2012 au 30 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-277-C

8.8 <u>Prolongement de l'engagement de Jean-Guy Chouinard, pour la gestion documentaire</u>

ATTENDU la résolution numéro 2012-03-105-C de ce conseil autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à soumettre une demande à Emploi-Québec pour un contrat d'intégration de travail pour des tâches reliées à la gestion documentaire, et ce, pour un maximum de 500 heures et un montant ne dépassant pas 7 000 \$;

ATTENDU que la demande a été acceptée, que monsieur Jean-Guy Chouinard est en poste depuis le 2 avril 2012 et que le contrat d'intégration signé le 24 avril 2012 prévoit un maximum de 714 heures admissibles à une subvention salariale de 40 %;

ATTENDU les besoins additionnels en matière de gestion documentaire évalués à plus ou moins trois semaines;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accepte de faire passer le nombre d'heures alloué de 500 à 575 heures aux mêmes conditions que celles prévues dans la résolution numéro 2012-03-105-C, la rémunération étant admissible à une subvention salariale de 40 % et le taux horaire déterminé selon la convention collective en vigueur (classe 1 – archiviste).

Adoptée à l'unanimité.

9. <u>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u>

2012-06-278-C

9.1 <u>Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 30 mai 2012</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 30 mai 2012 a été préalablement expédié.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 30 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-279-C

9.1.1 Motion de félicitations au service de l'aménagement

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil transmette une motion de félicitations au personnel du service de l'aménagement du territoire de la MRC, nommément madame Stéphanie Beaudoin et monsieur Mathieu Gagné, pour l'excellent travail réalisé dans l'élaboration du dossier sur les îlots déstructurés qui a servi à la



séance de négociation avec la Commission de protection du territoire agricole dans le cadre de la demande à portée collective (article 59 LPTAA).

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-280-C

9.2 <u>Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 juin 2012</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 juin 2012 a été préalablement remis aux conseillers.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 <u>Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités</u>

2012-06-281-C

9.3.1 <u>Règlement numéro 680-12 de la municipalité de Saint-Antonin</u>

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 680-12 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin de modifier les marges de recul pour les haies.

<u>Résolution</u>:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 13 juin 2012, le règlement numéro 680-12 modifiant son règlement de zonage numéro 311 dont la Municipalité régionale de comté a reçu copie le 21 juin 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- approuve le règlement numéro 680-12 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.



2012-06-282-C

9.3.2 <u>Règlement numéro 681-12 de la municipalité de Saint-Antonin</u>

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 681-12 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'ajouter une nouvelle zone à même la zone 21-AF.

<u>Résolution</u>:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 13 juin 2012, le règlement numéro 681-12 modifiant son règlement de zonage numéro 311 dont la Municipalité régionale de comté a reçu copie le 21 juin 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil:

- approuve le règlement numéro 681-12 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-283-C

9.3.3 <u>Règlement numéro 683-12 de la municipalité de Saint-Antonin</u>

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 683-12 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone 39-CH.

Résolution:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 13 juin 2012, le règlement numéro 683-12 modifiant son règlement de zonage numéro 311 dont la Municipalité régionale de comté a reçu copie le 21 juin 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :



QUE ce conseil:

- approuve le règlement numéro 683-12 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-284-C

9.3.4 <u>Règlement numéro 684-12 de la municipalité de Saint-Antonin</u>

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 684-12 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin de modifier les règles de lotissement relatives à la longueur maximale des rues en forme de cul-desac situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Résolution:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 13 juin 2012, le règlement numéro 684-12 modifiant son règlement de zonage numéro 311 dont la Municipalité régionale de comté a reçu copie le 21 juin 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) approuve le règlement numéro 684-12 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin:
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-285-C

9.3.5 <u>Règlement numéro 2012-106 de la municipalité de L'Isle-</u> Verte

Monsieur Guy Bérubé, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 2012-106 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-Verte afin d'autoriser l'exploitation des carrières dans la zone 80-A, de permettre l'usage « commerce et services associé à l'usage habitation » dans la zone 29-H et permettre les enseignes dans les zones I (industrielles).

<u>Résolution</u>:

ATTENDU que la municipalité de L'Isle-Verte a adopté, le 14 mai 2012, le règlement numéro 2012-106 modifiant son



règlement de zonage numéro 2009-89 dont la Municipalité régionale de comté a reçu copie le 25 mai 2012;

ATTENDU que certaines dispositions de ce règlement concernent de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA) et que le comité consultatif agricole a émis une recommandation favorable à l'égard de celui-ci, lors de sa réunion du 19 juin 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil:

- approuve le règlement numéro 2012-106 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-89 de la municipalité de L'Isle-Verte;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 <u>Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les</u> municipalités

Aucun avis n'a été demandé.

9.5 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

Aucun avis n'a été demandé.

2012-06-286-C

9.6 Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier

ATTENDU que la section VII du chapitre I, du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet à une MRC d'établir des mesures de contrôle intérimaire;

ATTENDU que le schéma d'aménagement du territoire de la MRC est en révision et que l'adoption du 2^e projet est prévue pour les prochaines semaines;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé a notamment pour objectif d'instaurer une gestion de l'urbanisation plus efficace et que celle-ci passe entre autres par l'interdiction d'ouvrir de nouveaux développements résidentiels hors des aires d'affectation urbaine et périurbaine;

ATTENDU que le démarrage de nouveaux projets résidentiels dans l'aire d'affectation forestière du 2° projet de schéma révisé menace la cohérence de la planification qui y est inscrite ainsi que les chances que celui-ci soit reconnu conforme aux orientations gouvernementales;

ATTENDU la résolution de contrôle intérimaire numéro 2012-05-239-C visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue dans l'aire d'affectation forestière, adoptée le 17 mai 2012:



ATTENDU qu'un avis de motion a été donné, le 8 juin 2012, par le secrétaire-trésorier de la MRC et transmis aux membres du conseil par courrier recommandé conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir lu le règlement dont copie leur a été transmise dans les délais requis par la loi et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement ont été mentionnés aux membres du conseil présents;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement de contrôle intérimaire numéro 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier

LE CONSEIL DE LA MRC STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1.1: Titre et numéro du règlement

Le titre du présent règlement est « Règlement de contrôle intérimaire numéro 183-12 visant à interdire l'émission de permis de lotissement relatif à la création d'une rue en milieu forestier ».

Article 1.2: Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 1.3: But du règlement

Le but du présent règlement est d'assurer l'application immédiate d'un aspect important de la planification urbaine inscrite dans le 2° projet de schéma d'aménagement révisé, lequel implique l'interdiction d'amorcer de nouveaux développements résidentiels dans l'aire d'affectation forestière prévue dans ce 2° projet de schéma révisé.

<u>Article 1.4</u>: <u>Personnes assujetties</u>

Le présent règlement assujettit à son application toute personne morale, de droit public ou de droit privé et toute personne physique. Le gouvernement, ses ministères et mandataires sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1).

Article 1.5: Effets du règlement

Aucun article du présent règlement de contrôle intérimaire ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi du Canada ou du Québec.



Article 1.6: Invalidité partielle

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup décrète l'adoption du présent règlement dans son ensemble et également article par article, de manière à ce que si un article de celui-ci devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

CHAPITRE 2: DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 2.1: Terminologie

Tous les mots utilisés dans le présent règlement conservent leur signification habituelle pour leur interprétation, sauf le terme suivant défini comme suit :

Rue

Tout endroit ou structure affecté à la circulation des véhicules routiers pour servir de moyen d'accès aux propriétés adjacentes.

CHAPITRE 3: DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS

CADASTRALES

<u>Article 3.1</u>: <u>Interdiction de réaliser une opération cadastrale</u>

visant l'ouverture d'une nouvelle rue

Toute opération cadastrale visant à identifier, créer ou ouvrir une rue sur le territoire d'application identifié au plan joint en annexe 1 du présent règlement est interdite. Cette interdiction ne vise pas les opérations cadastrales réalisées dans le cadre du prolongement de l'autoroute 85 et de la construction de ses voies de desserte.

CHAPITRE 4: DISPOSITIONS FINALES

Article 4.1: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

L'annexe cartographique de ce règlement est classée sous la cote « Règlement numéro 183-12 ».

2012-06-287-C

9.7 <u>Demande à la ZIP Sud de l'Estuaire de proposer aux MRC un projet de table de concertation pour la gestion intégrée de l'Estuaire moyen du Saint-Laurent</u>

ATTENDU la volonté de mise en place du gouvernement du Québec de créer des tables de concertation régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup participe déjà avec les autres MRC du secteur sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, soit les MRC de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska, à une table de concertation appelée ZIP du Sud de l'Estuaire;

ATTENDU que la création de ces tables de concertation par zones prioritaires correspond au territoire de la ZIP Sud de l'Estuaire (sud de l'estuaire moyen et sud de l'estuaire maritime);

ATTENDU que la ZIP Sud de l'estuaire a développé une expertise en matière de gestion d'organisation, de concertation, de planification et de gestion de projets;

ATTENDU que la ZIP Sud de l'Estuaire lors de sa dernière assemblée générale et de son dernier conseil d'administration a exprimé son intérêt à élaborer une proposition aux MRC pour être mandataire de la table de concertation de gestion intégrée de l'Estuaire moyen et à mis en place un comité à ce sujet;



ATTENDU que la ZIP Sud de l'Estuaire a exprimé le désir de concevoir le fonctionnement de la table de concertation avec le support des représentants des MRC;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil demande à la ZIP Sud de l'Estuaire de concevoir et de proposer aux MRC, un projet de table de concertation pour la gestion intégrée de l'Estuaire moyen du Saint-Laurent;

QUE ce conseil fasse part à la ZIP du Sud de l'Estuaire de son intérêt à collaborer avec les autres représentants de MRC concernées à développer le projet de table de concertation via le comité mis en place au sein de la ZIP.

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2012-06-288-C

10.1 Autorisation de signature d'une entente de gestion entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC en matière de développement local pour les années 2012 à 2014

ATTENDU que l'entente de gestion intervenue en 2008 entre la MRC de Rivière-du-Loup et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour le financement des activités de base du Centre local de développement est arrivée à échéance;

ATTENDU cette nouvelle entente tient notamment compte de l'adoption par le gouvernement du Québec de la Stratégie québécoise en entreprenariat et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU que copie du projet d'entente à intervenir entre la MRC et le MDEIE a été transmise préalablement aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de gestion avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que le ministre confie à la MRC en matière de développement local pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-289-C

10.2 <u>Autorisation de signature d'une entente entre la MRC et le CLD de la région de Rivière-du-Loup afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local pour les années 2012 à 2014</u>

ATTENDU que l'entente de gestion entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC afin de définir le rôle et les responsabilités que le ministre confie à la MRC en matière de développement local prévoit, à l'article 4.12, que la MRC doit conclure à son tour une entente avec le CLD de son territoire;



ATTENDU que cette entente MRC - CLD doit notamment contenir des dispositions concernant l'engagement du CLD à utiliser les sommes mises à sa disposition selon les modalités prévues à l'entente MRC-MDEIE;

ATTENDU que copie du projet d'entente à intervenir entre la MRC et le CLD a été transmise préalablement aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de gestion avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014, lequel comprend un engagement financier minimal de 362 845 \$ en 2012, 2013 et 2014, et une contribution additionnelle de 12 963 \$ en 2013 et 2014

QUE copie de cette entente soit transmise au représentant du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, soit dans le cas présent, le directeur régional du ministère au Bas-Saint-Laurent, monsieur Denis Goulet.

Adoptée à l'unanimité.

11. <u>SÉCURITÉ INCENDIE</u>

2012-06-290-C

11.1 <u>Autorisation de signature d'une entente de service avec la MRC de Kamouraska en matière de sécurité incendie</u>

ATTENDU l'obligation des autorités régionales d'établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et d'en assurer la mise en œuvre:

ATTENDU la demande de la MRC de Kamouraska faite auprès de la MRC de Rivière-du-Loup afin que cette dernière assume la coordination et la mise en œuvre de leur schéma par le biais de son coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention;

ATTENDU le projet d'entente soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de service entre la MRC de Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup en matière de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

12. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2012-06-291-C

12.1 <u>Ratification d'un protocole d'entente avec le Fonds Éco IGA pour l'obtention des barils récupérateurs d'eau de pluie à prix réduit</u>

ATTENDU que lors de la réunion du 15 février 2012 du comité consultatif de la MRC sur la gestion des matières résiduelles, Co-éco



avait été mandaté pour déposer une demande au programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie du Fonds Éco IGA et en gérer la distribution le cas échéant;

ATTENDU que le 17 mai 2012, la MRC a été informée par madame Aurore Nicol, chargée de projets pour le Fonds Éco IGA, que la demande de subvention pour 140 barils récupérateurs d'eau de pluie avait été acceptée;

ATTENDU que cette subvention fait en sorte que les barils, d'une valeur estimée à 85 \$ chacun sont rendus disponibles à la MRC pour 30 \$;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil ratifie l'entente signée le 1^{er} juin 2012 par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, pour l'acquisition de 140 barils récupérateurs d'eau de pluie au coût total de 4 200 \$, lesquels barils seront redistribués à la population au coût de 30 \$ par le biais d'un tirage au sort parmi ceux qui se seront inscrits sur le site internet de Co-éco.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-292-C

12.2 <u>Autorisation de remboursement des frais de préparation de terrain du futur site d'implantation d'un écocentre à Rivière-des-Vases</u>

ATTENDU que ce conseil prévoit aider financièrement Co-éco à implanter un nouvel écocentre au lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases à Cacouna et, qu'à cet égard, les prévisions budgétaires de l'année 2012 incluent une somme de 15 000 \$ pour des travaux préparatoires;

ATTENDU que de tels travaux préparatoires ont été réalisés par la Ville de Rivière-du-Loup ce printemps, soit par l'aménagement de la plate-forme avec les résidus de béton provenant de la démolition a'un silo au port de Cacouna;

ATTENDU que la MRC prévoit éventuellement consigner dans une entente avec Co-éco les modalités de son aide financière à venir concernant le reste des travaux d'implantation de cet écocentre;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil enjoint Co-éco de rembourser les travaux réalisés par la Ville de Rivière-du-Loup au coût de 7 770,58 \$ et lui indique qu'il consent à lui rembourser cette somme sous forme d'aide financière anticipée pour la construction de cet écocentre envisagée pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

13. CULTURE ET PATRIMOINE

2012-06-293-C

13.1 <u>Procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 11 juin 2012</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 11 juin 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.



Résolution:

Il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif culturel pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 11 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

14. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS DE LA MRC

2012-06-294-C

14.1 <u>Modification des nominations au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)</u>

ATTENDU la résolution numéro 2011-05-207-C du 19 mai 2011 qui nommait les membres du comité de sélection des projets du volet II selon la nouvelle composition proposée par la Conférence régionale des éluEs en 2011;

ATTENDU que la résolution numéro 2012-01-030-C du 19 janvier 2012 nommait les membres selon l'ancienne composition du comité avec 2 élus alors que la nouvelle composition n'en requiert qu'un seul;

ATTENDU que cette dernière résolution remplaçait sur le comité de 2011 monsieur Jean-François Rousseau par monsieur Gaétan Malenfant au poste de représentant de la société civile non lié aux projets;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer monsieur Nicolas Gagnon (représentant non élu de la MRC) sur ledit comité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes pour siéger au sein du comité de sélection des projets du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) 2012-2013 :

- Michel Lagacé, élu du conseil de la MRC;
- Stéphanie Beaudoin, représentante non élue de la MRC;
- Guy Dumont, représentant non élu professionnel d'un organisme d'aide au développement (CLD);
- Robert Giguère, ingénieur forestier;
- Gaétan Malenfant, membre de la société civile non lié aux projets ou aux organismes;
- Vincent Bérubé, représentant du secteur récréotourisme.

Adoptée à l'unanimité.

15. <u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>

2012-06-295-C

15.1 <u>Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste de coordonnateur(trice) en saines habitudes de vie</u>

ATTENDU que le comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup a déposé un 4° plan d'action annuel auprès de Québec en forme pour obtenir un soutien financier;

ATTENDU que ce plan prévoit le maintien une personne à la coordination pour soutenir sa mise en œuvre et que le comité de



gestion du comité SHV a recommandé, à sa réunion du 21 mars 2012, le renouvellement du contrat de la coordonnatrice actuellement en poste;

ATTENDU que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Québec en forme et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité SHV;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de travail avec madame Mylène Croteau, coordonnatrice en saines habitudes de vie, pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion œuvrant sous l'égide du comité sur les saines habitudes de vie (SHV) MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la signature de ce contrat soit conditionnelle à la confirmation officielle de crédits suffisants par Québec en forme pour la durée de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-296-C

15.2 <u>Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste d'animateur(trice) des activités sportives (saines habitudes de vie)</u>

ATTENDU que le comité sur les saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de Rivière-du-Loup a déposé un 4° plan d'action annuel auprès de Québec en forme pour obtenir un soutien financier;

ATTENDU que la mise en œuvre de ce plan requiert d'une personne pour soutenir la coordonnatrice en saines habitudes de vie pour la planification, la gestion et l'animation des activités sportives et que le comité de gestion du comité SHV a recommandé, à sa réunion du 18 mai 2012, que la personne exerçant cette fonction à titre de travailleur autonome devienne salarié;

ATTENDU que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Québec en forme et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité SHV;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de travail avec monsieur Patrice Maillot comme animateur d'activités sportives pour une période maximale de 44 semaines entre le 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion œuvrant sous l'égide du comité sur les saines habitudes de vie (SHV) MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la signature de ce contrat soit conditionnelle à la confirmation officielle de crédits suffisants par Québec en forme pour la partie du contrat de ce contrat qui en dépend.



2012-06-297-C

15.3 <u>Autorisation de signature d'un contrat de travail pour le poste</u> d'agente de coordination moins 9 mois / 5 ans

ATTENDU que le comité harmonisation des services moins 9 mois / 5 ans (comité moins 9 mois / 5 ans) de la MRC de Rivière-du-Loup a déposé un 1^{er} plan d'action annuel auprès d'Avenir d'enfants pour obtenir un soutien financier;

ATTENDU que ce plan prévoit le maintien d'une personne à temps partiel à la coordination pour soutenir sa mise en œuvre et que le comité de gestion du comité moins 9 mois / 5 ans a recommandé, à sa réunion du 10 avril 2012, l'attribution de ce poste à la personne ayant occupé le poste de coordonnatrice au plan Avenir d'enfants au cours des derniers mois;

ATTENDU que la MRC agit comme fiduciaire des fonds octroyés par Avenir d'enfants et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités du comité moins 9 mois/ 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, un contrat de travail avec madame Annick Bachand comme agente de coordination moins 9 mois / 5 ans, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion œuvrant sous l'égide du comité moins 9 mois / 5 ans de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE la signature de ce contrat soit conditionnelle à la confirmation officielle de crédits suffisants par la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants) pour la durée de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-298-C

15.4 <u>Autorisation de signer tout protocole d'entente d'aide financière à intervenir avec les organismes Québec en forme et Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants</u>

ATTENDU que la MRC a reçu copie d'une lettre et d'un protocole d'entente de la part de la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants) confirmant une aide financière de 54 957 \$ au Comité Harmonisation des services mois 9 mois / 5 ans Rivière-du-Loup pour son 1^{er} plan d'action annuel pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

ATTENDU que la MRC a reçu copie d'une lettre de la part de Québec en forme confirmant une aide financière de 118 000 \$ au Comité saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup pour son 4° plan d'action annuel pour la période du 1° juillet 2012 au 30 juin 2013;

ATTENDU que la MRC est fiduciaire des fonds octroyés à ces comités œuvrant sous l'égide de la démarche COSMOSS;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC tout



protocole d'entente précisant l'octroi et les modalités relatives aux aides financières sus mentionnées à être versées par la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (Avenir d'enfants) et Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité.

16. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (27 AU 29 SEPTEMBRE 2012)

16.1 <u>Information aux conseillers (réservation de chambres, etc.)</u>

Un rappel de la tenue du congrès de la FQM qui aura lieu du 27 au 29 septembre 2012 et des formalités d'inscription est fait à l'intention des conseillers.

17. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE (MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA S.Q. DEPUIS AVRIL</u> 2012)

2012-06-299-C

17.1 <u>Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 7 juin 2012</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 7 juin 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution:

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 7 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

18. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE (MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA S.Q. EN 2011-2012)</u>

2012-06-300-C

18.1 <u>Dépôt du rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-</u> <u>Loup pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012</u>

Le rapport annuel du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup a été présenté aux conseillers avant la présente séance.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport annuel 2011 du poste de la SQ de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

19. PACTE RURAL

19.1 <u>Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 5 juin 2012</u>

19.1.1 <u>Transport collectif écologique à l'île Verte / dossier présenté</u> par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'île Verte

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



2012-06-301-C

19.1.2 <u>Création de soldates de la paix pour les jeunes des camps</u> de jour / dossier présenté par Patrimoine en spectacle

ATTENDU le dossier présenté par Patrimoine en spectacle pour le projet de création de soldates de la paix pour les jeunes des camps de jour;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 3 480 \$ sur un projet total de 11 600 \$;

ATTENDU qu'il ya eu une communication avec toutes les municipalités de la MRC pour offrir la possibilité à celles-ci de participer au projet;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 480 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à Patrimoine en spectacle pour le projet de création de soldates de la paix pour les jeunes des camps de jour;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Patrimoine en spectacle) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-302-C

19.1.3 <u>Outil promotionnel pour la vision stratégique de la MRC / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup</u>

ATTENDU le dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup pour l'outil promotionnel pour la vision stratégique de la MRC;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 879 \$ sur un projet total de 2 930 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise l'utilisation d'une aide financière au montant de 879 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la MRC de Rivière-du-Loup pour l'outil promotionnel pour la vision stratégique de la MRC.



2012-06-303-C

19.1.4 <u>Festival historique de Cacouna / dossier présenté par les Loisirs Kakou Inc.</u>

ATTENDU le dossier présenté par Loisirs Kakou Inc. pour le Festival historique de Cacouna;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 2 000 \$ sur un projet total de 7 950 \$;

ATTENDU que le projet respecte à ce stade les critères d'un projet structurant;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural à Loisirs Kakou Inc. pour le Festival historique de Cacouna;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Loisirs Kakou inc.) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-304-C

19.2 <u>Acceptation du rapport annuel 2011 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</u>

Le rapport annuel 2011 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été expédié aux conseillers préalablement à la présente séance.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil accepte le rapport annuel 2011 du Pacte rural à être déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

20. INFOROUTE (EXPLOITATION)

2012-06-305-C

20.1 Addenda à l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour la période 2012-2013

ATTENDU la résolution numéro 2012-04-206-C autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup pour le partage d'un service d'accès à internet du 23 mai 2012 au 22 mai 2013;



ATTENDU que cette entente concernait les coûts de fonctionnement, mais omettait les coûts d'investissement qui étaient inclus aux documents explicatifs présentés par la Commission scolaire aux partenaires concernés;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, le document identifié comme étant l'annexe B du protocole d'entente pour le partage d'un service d'accès à internet du 23 mai 2012 au 22 mai 2013 déjà signé avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup, et ce, pour une dépense supplémentaire de 544,38 \$, plus les taxes applicables, à assumer à même la fonction budgétaire « inforoute – exploitation ».

Adoptée à l'unanimité.

21. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

2012-06-306-C

21.1 <u>Autorisation d'un paiement de 255 \$ en contrepartie d'actions</u> <u>émises par la SÉMER en faveur de la MRC</u>

ATTENDU que la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup prévoit procéder à l'émission de 1 000 actions réparties au prorata de la participation de ses actionnaires soit la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup à 25,5 % chacun et Envirogaz à 49 %, à la valeur nominale de 1 \$ par action;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale de la MRC de procéder à un paiement de 255 \$ en contrepartie d'une émission de 255 actions de la SÉMER en sa faveur.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-307-C

21.2 <u>Nomination des représentants du conseil de la MRC à l'assemblée annuelle des actionnaires de la SÉMER prévue pour le mois de juillet 2012</u>

ATTENDU que la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup prévoit tenir son assemblée annuelle des actionnaires dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil nomme le conseiller Yvon Caron et le préfet Michel Lagacé pour représenter le conseil de la MRC à la prochaine assemblée des actionnaires de Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup qui est prévue le 26 juillet prochain.



2012-06-308-C

21.3 <u>Rachat d'une partie des actions de l'actionnaire privé de la SÉMER</u> (Envirogaz) par la MRC en vue d'une rétrocession aux MRC qui se joindront à la SÉMER

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont chacune actionnaire, pour une proportion respective de 25,5 %, de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) et qu'Envirogaz inc. est actionnaire à 49 % de la SÉMER;

ATTENDU que 5 MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont signifié leu intérêt à acheter chacune une participation dans la SÉMER à hauteur de 3 % des actions et, qu'à cet égard, Envirogaz a signifié son intention de vendre une partie de ses actions de telle sorte que sa participation dans la SÉMER passera de 49 % à 34 %;

ATTENDU que la convention des actionnaires prévoit que la vente des actions du partenaire privé doit se faire via les fondateurs publics qui ont un droit de premier refus sur ces actions au prorata de leur participation;

ATTENDU que la revente, par les fondateurs publics dont la MRC, de ces actions aux MRC qui deviendront actionnaires de la SÉMER est prévue dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) autorise l'achat de 7,5 % des actions de la Société, détenues par Envirogaz, au prix fixé de 75 000 \$;
- 2) stipule que ce paiement sera fait à même les liquidités de la fonction budgétaire « évaluation foncière »;
- 3) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document permettant de mettre à exécution les présentes.

Adoptée à l'unanimité.

21.4 <u>Autorisation de cautionnement d'un prêt en faveur de la SÉMER envers le Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-</u>Laurent

Ce sujet est annulé.

2012-06-309-C

21.5 <u>Nomination d'un nouveau représentant de la MRC au conseil d'administration de la SÉMER en remplacement du conseiller Serge Forest</u>

Nommé par la résolution numéro 2010-316-C, le conseiller Serge Forest a annoncé sa démission, effective le 22 juin 2012, comme représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). Il y a donc lieu de le remplacer. Pour ce faire, il est convenu de procéder par proposition simple.

Mise en candidature:

Le conseiller Louis-Marie Bastille propose le conseiller Yvon Caron.



Fermeture des candidatures:

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des candidatures.

Nomination:

Le candidat proposé accepte et, en conséquence, il est résolu que le conseiller Yvon Caron soit nommé pour représenter, à partir du 23 juin 2012, la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

QUE la présente résolution soit transmise à la SÉMER pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

22. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

2012-06-310-C

22.1 <u>Autorisation d'amender la lettre de garantie dite de livraison initiale</u> en faveur d'Hydro-Québec Distribution pour la faire passer de 123 000 \$ à 246 000 \$

ATTENDU que, dans le cadre du projet éolien communautaire Viger-Denonville et en vertu de la résolution numéro 2011-01-041-C, conformément aux obligations de l'appel d'offres et de la soumission, la MRC a consenti à Hydro-Québec Distribution, préalablement à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité, une garantie dite de livraison initiale pour un montant de 123 000 \$;

ATTENDU qu'il est prévu en vertu de ces obligations, que ce montant de 123 000 \$ soit porté à 246 000 \$;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) autorise la production d'une lettre de crédit amendée faisant passer de 123 000 \$ à 246 000 \$ le montant de la garantie de livraison initiale de la MRC en faveur d'Hydro-Québec Distribution auquel s'ajoute les frais afférents dans le cadre du projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville;
- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, et monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document permettant de mettre à exécution les présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-311-C

22.2 <u>Approbation d'un amendement à la Convention de société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville</u>

ATTENDU que le 20 janvier 2011, que la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex Énergie renouvelable (les « Commanditaires ») ont créé aux termes d'une convention de société en commandite (la « Convention de société »), de concert avec le commandité (Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc.), une société en commandite dont la nomination sociale est Parc éolien communautaire Viger-Denonville, s.e.c. (la « Société »);



ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier et remplacer les articles 5.3.1 et 5.3.2 de la Convention de société afin de permettre aux Commanditaires de contribuer au capital de la Société sans que celle-ci n'émette de parts de son capital;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont reçu copie du projet d'amendement à la Convention de société;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise un amendement à la Convention de la société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville afin de permettre aux Commanditaires de contribuer au capital de la Société sans que celle-ci n'émette de parts de son capital.

Adoptée à l'unanimité.

22.3 <u>Suivi et orientation, s'il y a lieu, concernant la résolution numéro 2012-04-209-C portant sur l'approbation par le MAMROT de divers cautionnements de la MRC par l'émission de lettres de garantie pour le projet de parc éolien Viger-Denonville</u>

Le dossier suit son cours normal au sein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2012-06-312-C

22.4 Besoin d'aide financière du Camp Vive-la-Joie à Saint-Modeste

ATTENDU que des représentants du Club Richelieu ont exposé récemment au conseil de la MRC les besoins d'appui financier au Camp Vive-la-Joie à Saint-Modeste pour la poursuite de la mission et des activités de cette colonie de vacances qui profite principalement à la jeunesse du territoire de la MRC;

ATTENDU que ce conseil est favorable à l'idée de soutenir le Camp en soutenant financièrement son accès à une clientèle défavorisée qui pourrait y être référée par les autorités compétentes provenant des diverses communautés du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) confirme son intention d'accorder une aide financière maximale de 5 000 \$ au Camp Richelieu Vive-la-Joie de Saint-Modeste afin de permettre à des enfants de milieu défavorisé de bénéficier, au cours de la prochaine saison (2013) d'un séjour au Camp;
- demande à la direction générale de consigner cette intention dans un protocole d'entente qui définira les modalités de versement de cette aide et de référence des enfants qui en bénéficieront;

QUE ce montant soit payé par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions » après le virement d'un montant de 5 000 \$ à même le surplus de fonctionnement.

Initiales du préfet Initiales du sec.-trés.

2012-06-313-C

22.5 <u>Besoin d'aide financière de la Coopérative du Vieux-Manège</u>

ATTENDU que la Coopérative de gestion en commun du Vieux-Manège, organisme qui gère un immeuble situé dans la rue Joly à Rivière-du-Loup et qui abrite de nombreux organismes communautaires principalement au service de la communauté du territoire de la MRC:

ATTENDU que la Coopérative de gestion en commun du Vieux-Manège a fait part d'un besoin d'aide financière ponctuel en lien avec des frais de réparations imprévues (réparation et transport de porte-cloisons) qui ont dû être assumés par la Corporation à l'égard de l'immeuble dont elle a la gestion;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil consent une aide financière de 2 500 \$, à la Coopérative de gestion en commun du Vieux-Manège, à être versée en 2 versements le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} septembre 2012, conditionnellement au dépôt de pièces justificatives démontrant les dépenses réalisées d'une somme d'au moins 2 500 \$;

QUE ce montant soit payé par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions » après le virement d'un montant de 2 500 \$ à même le surplus de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

24. <u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

Une question est posée à l'égard des travaux prévus au sous-sol de l'édifice de la préfecture.

2012-06-314-C 22. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé

Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval

Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier